



## CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune dûment convoqué par Monsieur Christophe PIET, Maire, le dix-huit février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Mairie, Salle du conseil.

Étaient présents : M. Christophe PIET, Maire, M. Régis FREIN, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Fanny FROGER, 2<sup>ème</sup> adjointe, M. Patrice DELAUNAY, 3<sup>ème</sup> adjoint, Mme Angélique PINEAU, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Christophe RICHARD, M. Sébastien BRÉGEON, M. Philippe ALLAIN, M. Richard BIRAUD, Mme Nathalie PELÉ, M. Bernard BROCHARD Mme Odile BEAUPÉRIN, Mme Sophie CHAMPION, Mme Sophie ÉMAURÉ et Mme Jocelyne VANDENBERGUE.

Secrétaire de séance : M. Patrice DELAUNAY

*La séance est ouverte à 19h 40*

### **I – Approbation du PV de la séance du 19 janvier 2023**

Après avoir été invité à formuler d'éventuelles remarques ou observations, le conseil municipal, à **l'unanimité**, approuve le procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023.

### **II – Urbanisme – Voirie – Cadre de vie - Environnement**

#### **A) Communication des demandes d'autorisation déposées**

##### **1 – Certificats d'urbanisme**

• **Délivrance, le 07/02/2023, d'un Certificat d'Urbanisme de simple information (CUa) n° 049.231.23.C0002** pour un ensemble d'immeubles situé en différents lieuxdits et classé en zone N du PLU.

##### **2 – Déclarations préalables**

• **Demande n° 049.231.23.C0003 déposée le 20 janvier 2023** par SECHET Jonathan, demeurant 13 Allée des Bois, au lieudit « Les Poteries », pour une rénovation de la toiture de sa maison, une réhausse de la façade et le remplacement d'un portillon

#### **B) Informations diverses**

Monsieur **Patrice DELAUNAY**, adjoint, fait part des informations suivantes :

##### **➤ Rond-point du Boulingrin (RD 960)**

Afin de permettre le passage de prochains convois exceptionnels dans la traverse de l'agglomération de Nuaille, un compromis a été trouvé avec la société AUGIZEAU, assurant les transports de ces convois. Des devis, d'un montant total H.T. de 4 429,88 €, ont été sollicités que la société Augizeau prendrait totalement en charge. Les travaux complémentaires (plantations arbustives, paillage et semis du gazon ...), seraient, quant à eux, réalisés par les agents techniques communaux.

➤

➤ **Lotissement communal « Le Frêne »**

Les travaux de viabilisation ont démarré le lundi 13 février. Il s'agit de ceux du lot n° 1, dont la société EUROVIA est titulaire (terrassement, voirie 1<sup>ère</sup> phase et assainissement). A l'appui de cette information, il est montré à l'ensemble des élus, au moyen d'une vidéo-projection, des photos du chantier.

S'agissant de la commercialisation, il est fait un point d'étape sur les rendez-vous effectués en Mairie avec les personnes inscrites chronologiquement sur la liste de réservation. Les premières rencontres organisées en décembre et janvier derniers, vont se concrétiser par la signature prochaine des promesses unilatérales de vente correspondantes, prestation qui a été confiée à Néolia Notaires de Cholet.

➤ **Déviation de Nuillé**

Une réunion de travail a eu lieu en Mairie de Trémentines ayant pour objet les choix relatifs à la signalisation routière destinée à être installée à chaque entrée de la section du contournement (à ce titre, les élus de Nuillé ont formulé le souhait d'une signalisation plus spécifique concernant les commerces de la commune), ainsi que l'état d'avancement du projet de la future voie cyclable sur la RD 160 E.

La mise en service de cette déviation, désormais très attendue, est toujours prévue avant l'été 2023.

### **III – Communication – Animation – Culture – Cohésion sociale**

Madame **Fanny FROGER**, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Réunion Commission**

Restitution des différents points évoqués lors de la dernière réunion (06 février) : fixation des prochaines réunions (1 par mois), bilan des dernières manifestations organisées, réflexion autour d'un marché communal « spécial Pâques », préparation du prochain n° du « P'tit Nuillais », exposition « Rebonds » (en lien avec la Direction de la Culture de l'Agglomération du Choletais) dont l'inauguration est fixée au 15 avril, Journée du Patrimoine (24 septembre 2023) ...

### **IV – Bâtiments communaux – Vie économique et commerciale**

Monsieur **Régis FREIN**, adjoint, fait part à l'assemblée des informations suivantes :

➤ **Travaux d'entretien**

La prestation de réparation de la toiture du modulaire de l'école publique, confiée à la société ATTILA, a été effectuée. Cette même société a fait une offre de prix pour un diagnostic du toit de la Salle de Sports, qui présente de nombreuses dégradations et infiltrations. Il reste à décider de la suite à donner, le coût estimatif proposé s'avérant relativement élevé.

Par ailleurs, lors de la dernière réunion de la Commission, les membres ont listé les travaux réalisés et ceux à programmer par ordre croissant de priorité.

➤ **Abri-bus**

Les abris-bus, dont la gestion est confiée par Transports Publics du Choletais à la société JC DECAUX, sont actuellement en rénovation sur l'ensemble du territoire de l'agglomération du choletais. Pour ce qui concerne Nuillé, les abris concernés sont ceux situés rue de la Libération.

➤ **Travaux de rénovation énergétique**

Dans la perspective des travaux à réaliser sur l'école de la Vallonnerie, le SIEM, auquel la commune de Nuillé est adhérente, propose d'accompagner les collectivités pour l'établissement d'un audit énergétique. Les contacts et démarches vont être prochainement engagés dans ce sens-là.

### **V – Vie associative – Jeunesse et Sports**

Madame **Angélique PINEAU**, adjointe, fait part des informations suivantes :

➤ **Réunion de la Commission**

La prochaine réunion, qui sera principalement consacrée aux arbitrages des demandes de subventions associatives, se tiendra le mercredi 15 mars, à 20h 30, en Mairie.

➤ **Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)**

Les élections auront lieu le lundi 6 mars prochain, à 14h 00, en Mairie. Il est rappelé que cette nouvelle instance sera composée de 6 membres, issus pour moitié de l'école privée Ange Gardien et de l'autre moitié, de l'école publique de la Vallonnerie. La presse locale est conviée à cet événement.

➤ **Course Cholet Pays de la Loire**

La 44<sup>ème</sup> édition aura lieu le dimanche 19 mars prochain. Si le départ et l'arrivée s'effectueront toujours à Cholet, le circuit 2023 est sensiblement modifié avec, pour ce qui concerne Nuillé, une arrivée de Trémentines (RD 160 E) et un double passage dans les écarts (RD 500).

## **VI – Divers**

A) Adhésion de la commune de Nuillé au Groupement d'achat d'électricité du SIÉML

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 ;

Vu le Code de l'Énergie ;

Considérant que, depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux dispositions du Code de l'Énergie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché ;

Considérant que le SIÉML va lancer un nouvel accord-cadre à marchés subséquents pour l'achat et la fourniture d'énergies qui débutera le 1er janvier 2024 ;

Considérant que dans un but de mutualisation des besoins et de bonne gestion des deniers publics, la commune souhaite adhérer au groupement de commandes permanent pour la passation et l'exécution du marché public d'énergies, dont le SIÉML est coordonnateur ;

Considérant que la convention constitutive du groupement de commandes prévoit le remboursement des frais supportés par le coordonnateur conformément aux modalités financières décrites à l'article 7,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

***- Accepte que la commune de Nuillé adhère au groupement de commandes du SIÉML pour la passation et l'exécution d'un marché public d'achat et de fourniture d'électricité ;***

***- Approuve les termes de la convention constitutive s'y rapportant, telle qu'annexée à la présente délibération ;***

***- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ;***

***- Autorise le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution du marché public d'électricité issu du groupement de commandes pour le compte de la commune de Nuillé.***

B) Remboursement de frais à un élu municipal

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la préparation des différentes animations proposées par la commune nécessite l'achat de diverses fournitures.

Si la plupart de ces achats s'effectue au moyen de bons de commande donnant lieu, aux fins de mandatement, à l'émission de mandats administratifs, des imprévus peuvent néanmoins survenir, notamment lors de situations d'urgence.

C'est précisément ce qu'il y a eu lieu lors du dernier Repas des Aînés et de la mise en lumière de la commune, en décembre 2022.

Madame Fanny FROGER, adjointe, a dû procéder à un certain nombre d'achats pour ces deux manifestations dont elle a effectué le règlement sur ses deniers personnels. Le montant total de ces achats s'établit à 240,52 €.

Ces dépenses ayant été effectués pour le compte de la commune, il y a donc lieu de rembourser Madame FROGER.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce remboursement au profit de Madame Fanny FROGER.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, à l'exception de Madame Fanny FROGER qui n'a pas pris part au vote,**

**- Accepte de rembourser Madame Fanny FROGER, adjointe, de la somme de 240,52 € correspondant à l'achat de diverses fournitures destinées à l'organisation de deux manifestations communales.**

C) Exécution budgétaire 2022 - Présentation

Monsieur le Maire présente les résultats d'exécution 2022 du budget communal :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>DEPENSES</b>	<b>272 850,19</b>	<b>980 839,62</b>
Ecritures réelles	272 351,29	891 146,31
Ecritures d'ordre	498,90	89 693,31
<b>RECETTES</b>	<b>264 251,36</b>	<b>1 064 493,74</b>
Ecritures réelles	174 558,05	1 063 994,84
Ecritures d'ordre	89 693,31	498,90
<b>EXCEDENT/DEFICIT</b>	<b>- 8 598,83</b>	<b>83 654,12</b>

Les résultats cumulés, quant à eux, s'établissent comme suit :

	Résultat cumulé au 31/12/2021	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé au 31/12/2022	Solde des restes à réaliser	Résultat cumulé au 31/12/2022 (RAR inclus)
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>321 415,38</b>	<b>- 8 598,83</b>	<b>312 816,55</b>	- 114 000,00	198 816,55
<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>327 296,54</b>	<b>83 654,12</b>	<b>370 950,66</b>	0,00	370 950,66
<b>TOTAL</b>	<b>648 711,92</b>	<b>75 055,29</b>	<b>683 767,21</b>	- 114 000,00	<b>569 767,21</b>

## **VII – Informations diverses**

### **➤ Recensement 2023**

Les opérations de recensement, qui se sont déroulées sur 1 mois, sont arrivées à leur terme. Monsieur le Maire tient à féliciter, pour la qualité du travail effectué, le coordonnateur communal (Mme Ludivine BRETAUDEAU), interlocuteur direct avec l'INSEE, et les 3 agents recenseurs (Mme Sylvie AUGUSTE, Mme Laure GABORIEAU et Mme Gaëlle OSSANT), dont la population a pu apprécier la gentillesse et l'efficacité. Les données officielles ne seront connues que dans quelques mois mais il s'avère déjà que le taux de réponse par internet, très majoritairement utilisé, est supérieur au dernier recensement de 2017.

➤ **Activités « Enfance »**

Suite à un certain nombre de problèmes techniques, la mise en place des différents modes de paiements pour les factures de janvier n'a pu se faire. Un courriel explicatif a été adressé à l'ensemble des familles leur indiquant les raisons de ce retard et la marche à suivre pour ce premier paiement.

Les ajustements techniques, qui vont être prochainement réalisés, devraient permettre, pour la nouvelle série de facturation, de remédier à cela.

➤ **Statistiques des interventions de la Gendarmerie**

Présentation par Monsieur le Maire des statistiques de l'année 2022 relatives aux interventions de la Gendarmerie Nationale sur le territoire de Nuillé.

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée,  
Monsieur le Maire déclare la séance levée à 20h 50*

**Prochaine séance :**

**Vendredi 24 mars 2023, à 19h 30**

***Le président de la séance***

***Le secrétaire de séance***

**Christophe PIET – Maire**

**Patrice DELAUNAY**